

2022



13

Sécurité sociale

Neuchâtel 2024

# Statistique des caisses de pensions 2022

## Domaine «Sécurité sociale»

### Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)).

#### **Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2018–2022,**

OFS, Neuchâtel 2023, numéro OFS: 555-2200

#### **Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020,**

OFS, Neuchâtel 2022, numéro OFS: 1305-2000

### Domaine «Sécurité sociale» sur Internet

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale ou [www.socialsecurity-stat.admin.ch](http://www.socialsecurity-stat.admin.ch)

# Statistique des caisses de pensions 2022

**Rédaction** Markus Massmünster, OFS; Fang Yuan, OFS  
**Éditeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2024

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Renseignements:** section BEVO, tél. 0800 86 42 10, pkstat@bfs.admin.ch

**Rédaction:** Markus Massmünster, OFS; Fang Yuan, OFS

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 13 Sécurité sociale

**Langue du texte original:** allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Mise en page:** Publishing et diffusion PUB, OFS

**Graphiques:** section BEVO, Olivier Geiser, OFS

**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch), tél. +41 58 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2024  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.

**Numéro OFS:** 135-2202

**ISBN:** 978-3-303-13218-0

### Principaux résultats



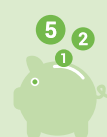
Institutions de prévoyance

2012	2022
2073	1353



Assurés actifs

4 619 879



Placements, mrds de fr.

2012	2022
673	1066



Retraités (rentes de vieillesse)

893 888

### Cotisations, mrds de fr.



Assurés actifs

30 →



Employeurs

33 →



Résultat net des placements

-105 →



2<sup>e</sup> pilier / LPP

Caisses de pensions

### Prestations, mrds de fr.

→ 25



Rentes de vieillesse

→ 4



Rentes de survivants

→ 2



Rentes d'invalidité

→ 13



Capital vieillesse

### Catégories des placements



- ① Actions 28,9%
- ② Obligations 27,1%
- ③ Biens immobiliers 23,6%
- ④ Placements alternatifs 8,8%
- ⑤ Autres 7,5%
- ⑥ Liquidités 4,1%

### Prestations



Rente de vieillesse annuelle moyenne, en fr.

28 236

Capital vieillesse moyen versé, en fr.

240 291



# Table des matières

1	L'essentiel en bref	7
1	<i>L'essenziale in breve</i>	9
2	Données structurelles	10
3	Actifs – placements	14
4	Passifs et données techniques	17
5	Compte d'exploitation	21
6	Bénéficiaires de prestations, prestations et plans de prévoyance	25
7	Conception de l'enquête	28
	Glossaire	30

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2022**, soit à l'exercice comptable 2022.

Unité statistique:

**IP = institution de prévoyance** de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou surobligatoires  
**= caisse de pensions**

## Liste des tableaux

T 1.1	Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	8
T 1.2	Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2022	8
T 2.1	Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs	12
T 2.2	Institutions de prévoyance selon le total du bilan	12
T 2.3	Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs	12
T 2.4	Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques	13
T 2.5	Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques	13
T 3.1	Placements et autres actifs	16
T 4.1	Engagements, réserves et capitaux de prévoyance	19
T 4.2	Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public enregistrées	19
T 4.3	Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture	20
T 4.4	Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes selon le taux d'intérêt technique	20
T 4.5	Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité	20
T 5.1	Compte d'exploitation, 1 <sup>re</sup> partie	23
T 5.2	Compte d'exploitation, 2 <sup>e</sup> partie	24
T 6.1	Bénéficiaires et prestations	27
T 6.2	Assurés actifs selon le type de plan	27
T 1	Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)	32
T 2	Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)	32
T 3	Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)	32

## Liste des graphiques

G 1.1	Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions	7
G 1.1	<i>Principali risultati della statistica delle casse pensioni</i>	9
G 2.1	Évolution des institutions de prévoyance et des assurés actifs	10
G 2.2	Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2022	11
G 3.1	Parts des catégories des placements	14
G 3.2	Catégories des placements et placements collectifs	15
G 4.1	Réserves de fluctuations de valeur	17
G 4.2	Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2022	17
G 4.3	Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique	17
G 4.4	Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2022	18
G 4.5	Parts des assurés actifs selon le taux d'intérêt technique	18
G 5.1	Cotisations et apports	21
G 5.2	Résultats nets des placements	22
G 5.3	Taux d'intérêt moyens crédités versus le taux minimum LPP	22
G 6.1	Bénéficiaires de prestations	25
G 6.2	Rentes	25
G 6.3	Rentes annuelles moyennes	26
G 6.4	Moyenne des prestations en capital	26
G 6.5	Parts des assurés actifs selon le type de plans, en 2022	26

Les variations en % ont été calculées à partir des valeurs originales (en milliers de francs) et certains chiffres ont été arrondis.

### Explication des signes

- (tiret) à la place d'un chiffre indique une valeur nulle
- … (pointillé) indique que le chiffre n'est pas calculé



# 1 L'essentiel en bref

À fin 2022, les 1353 caisses de pensions de Suisse géraient une fortune de 1066 milliards de francs (-8,0%). Celle-ci était investie à raison de 28,9% dans des actions (année précédente: 31,6%), de 27,1% dans des obligations (année précédente: 27,8%) et de 23,6% dans des biens immobiliers (année précédente: 20,9%). Une comparaison au fil du temps montre que les fonds placés en biens immobiliers ont atteint un sommet historique, tandis que les obligations se situaient à leur plus bas niveau. Au nombre des événements qui ont modelé le paysage des caisses de pensions suisses en 2022, il y a eu le revirement des taux d'intérêt et le plus mauvais résultat net des placements depuis 2008, avec une perte de 105 milliards de francs en raison de l'évolution négative des marchés financiers.

Du côté des passifs, les réserves de fluctuations de valeur ont été réduites à 65 milliards de francs, tandis que le découvert a grimpé à près de 40 milliards de francs. Les réserves techniques se sont à nouveau basées davantage sur un taux d'intérêt technique plus élevé déchargeant ainsi quelque peu la constitution de ces mêmes réserves. En conséquence, 92,2% des institutions de prévoyance (IP) autonomes ou semi-autonomes enregistrées avec une capitalisation complète présentaient un taux de couverture de 100% ou plus. Ce groupe comprenait 991 caisses de pensions totalisant 3,1 millions d'assurés actifs. Grâce au mécanisme des réserves constituées à long terme, la plupart des caisses de pensions sont donc parvenues à compenser les variations temporaires sur les marchés financiers.

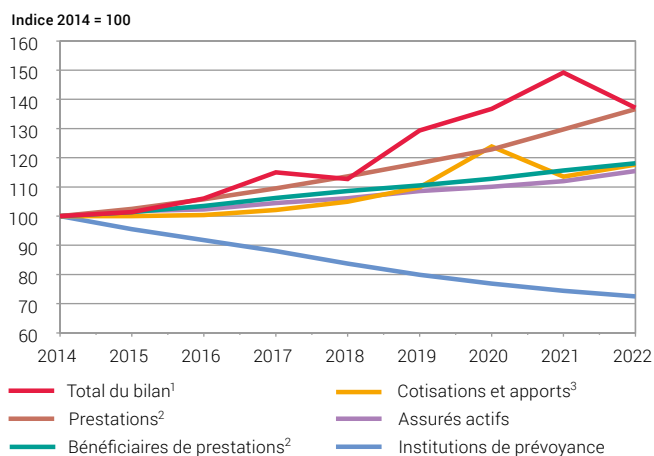
Le processus de concentration des caisses de pensions se poursuit: 72,8% des assurés actifs étaient affiliés à une grande IP comptant au moins 10 000 assurés (2018: 68,9%). En outre, 73,9% des assurés actifs étaient affiliés à des fondations collectives ou communes, contre seulement 58,1% des bénéficiaires de rentes. La tendance vers des IP semi-autonomes s'est poursuivie, leur pourcentage se situant à 57,6%. Les fondations collectives surtout sont passées ces dernières années à une couverture des risques semi-autonome.

4,6 millions d'assurés actifs, soit 3,2% de plus que l'année précédente, ont versé 22,2 milliards de francs de cotisations réglementaires à la prévoyance professionnelle. De l'autre côté, 893 888 bénéficiaires ont touché un total de 25,2 milliards de francs de rentes de vieillesse, soit 28 236 francs en moyenne par an. Cette rente de vieillesse moyenne a progressivement diminué depuis 2007, lorsque le pic de 30 768 francs avait été atteint. La tendance est inverse en ce qui concerne le recours à l'option de versement en capital à la retraite. Les 54 273 versements (intégraux ou partiels) des avoirs de prévoyance sous forme de capital se sont montés à 13 milliards de francs durant l'année de

référence, soit une augmentation de 121% en dix ans. La valeur moyenne du capital retiré atteignait 240 291 francs. En l'occurrence, l'augmentation par personne a atteint 40% par rapport à 2012. Cet accroissement des retraits partiels de capitaux a un effet négatif sur le montant moyen des rentes restantes.

## Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

G1.1



<sup>1</sup> sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

<sup>2</sup> rentes et capital

<sup>3</sup> cotisations et apports ordinaires et autres (lettre K, Swiss GAAP RPC 26)

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Cette publication est présentée comme suit: le **chapitre 2** fournit des détails sur les données structurelles et sur le processus de concentration; le **chapitre 3** présente les actifs et, en particulier, les différentes catégories de placements; le **chapitre 4** détaille les passifs et les données techniques; le **chapitre 5** décrit le compte d'exploitation; le **chapitre 6** fournit des informations sur les bénéficiaires de prestations, les prestations et les plans de prévoyance; le **chapitre 7** enfin traite des aspects relatifs à l'enquête et à sa conception. Un glossaire conclut cette publication des résultats commentés de la statistique des caisses de pensions 2022.

## Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions

T1.1

	2019	2020	2021	2022
Institutions de prévoyance	1 491	1 434	1 389	1 353
Assurés actifs	4 343 703	4 401 466	4 477 775	4 619 879
Cotisations et apports des assurés actifs (en mios de francs)	27 188	27 692	28 731	29 811
Cotisations et apports des employeurs (en mios de francs)	31 204	38 241	31 674	32 899
Bénéficiaires de prestations <sup>1</sup> (rentes et capital)	1 233 492	1 258 902	1 290 705	1 317 867
Rentes <sup>2</sup> (en mios de francs)	29 845	30 332	31 033	31 649
Prestations en capital <sup>1</sup> (en mios de francs)	9 805	10 880	12 339	14 162
Résultat net des placements (en mios de francs)	95 465	43 492	87 008	-105 053
Total du bilan <sup>3</sup> (en mios de francs)	1 005 141	1 062 842	1 159 345	1 066 090
dont réserves de fluctuations de valeur	93 528	110 986	144 765	65 355
dont découvert <sup>4</sup>	-36 016	-32 407	-30 328	-39 883

<sup>1</sup> en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité<sup>2</sup> selon le compte d'exploitation<sup>3</sup> sans les actifs / passifs de contrats d'assurance<sup>4</sup> ou engagements non capitalisés des institutions de droit public

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Institutions de prévoyance (IP), total du bilan, assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2022

T1.2

IP selon forme administrative et forme juridique	Nombre d'IP	Total du bilan <sup>1</sup> en mios de francs	Assurés actifs	Rentes <sup>2</sup>		Prestations réglementaires en capital <sup>3</sup>	
				Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
<b>Total</b>	<b>1 353</b>	<b>1 066 090</b>	<b>4 619 879</b>	<b>1 257 400</b>	<b>31 499</b>	<b>60 467</b>	<b>14 162</b>
de droit privé	1 287	806 513	3 979 880	935 244	21 533	52 808	12 359
de droit public	66	259 577	639 999	322 156	9 966	7 659	1 803
Fondations collectives et communes	233	546 223	3 411 881	731 107	16 296	44 127	9 302
de droit privé	211	368 108	2 977 405	509 172	9 216	38 989	8 116
de droit public	22	178 115	434 476	221 935	7 080	5 138	1 186
Autres IP	1 120	519 867	1 207 998	526 293	15 203	16 340	4 860
de droit privé	1 076	438 405	1 002 475	426 072	12 317	13 819	4 243
de droit public	44	81 462	205 523	100 221	2 886	2 521	617

<sup>1</sup> sans les actifs / passifs de contrats d'assurance<sup>2</sup> à la date de clôture<sup>3</sup> en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

# 1 L'essenziale in breve

Alla fine del 2022 il patrimonio complessivo gestito dalle 1353 casse pensioni della Svizzera si attestava a 1066 miliardi di franchi (-8,0%), investito per il 28,9% in azioni (2021: 31,6%), per il 27,1% in obbligazioni (2021: 27,8%) e per il 23,6% in beni immobili (2021: 20,9%). In confronto al passato si osserva quindi che, a fronte di un record storico dell'allocazione del patrimonio in beni immobili, c'è stato un minimo storico dell'allocazione in obbligazioni. Gli eventi che hanno caratterizzato il settore svizzero delle casse pensioni nel 2022 sono stati, tra gli altri, l'inversione di tendenza dei tassi d'interesse e il peggior risultato netto degli investimenti dal 2008, con una perdita di 105 miliardi di franchi dovuta all'andamento negativo dei mercati finanziari.

Sul fronte dei passivi, ciò ha fatto scendere a 65 miliardi di franchi le riserve di fluttuazione di valore e aumentare la copertura insufficiente fino a poco meno di 40 miliardi di franchi. Per i calcoli è stato utilizzato sempre più spesso un tasso d'interesse tecnico più elevato, fatto che ha alleggerito un po' la pressione sulla costituzione di riserve. Il 92,2% degli istituti di previdenza autonomi e parzialmente autonomi con capitalizzazione integrale registrati presentano un grado di copertura del 100% o superiore. Tale gruppo era costituito da 991 casse pensioni con un totale di 3,1 milioni di persone assicurate attive. Pertanto, per la maggior parte delle casse pensioni, il meccanismo della costituzione di riserve a lungo termine ha funzionato e ha compensato le oscillazioni temporanee dei mercati finanziari.

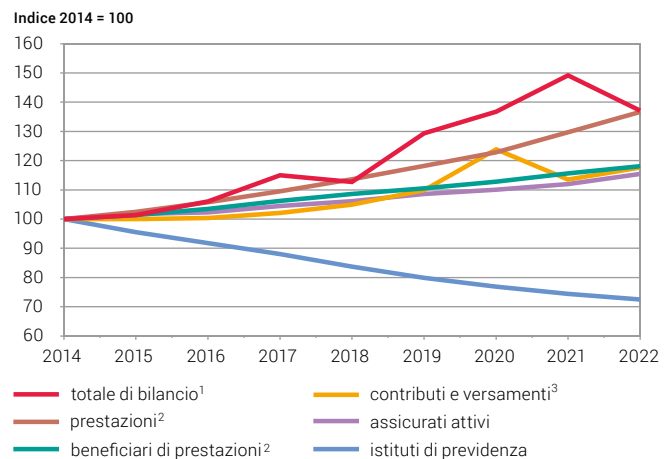
Il processo di concentrazione delle casse pensioni va avanti: il 72,8% delle persone assicurate attive era affiliato a un istituto di previdenza di grandi dimensioni con almeno 10 000 persone assicurate (2018: 68,9%). Il 73,9% delle persone assicurate attive era affiliato a un'istituzione collettiva o comune, mentre lo era solo il 58,1% delle persone beneficiarie di una rendita. Anche la tendenza verso istituti di previdenza parzialmente autonomi è proseguita: il 57,6% degli istituti era infatti di questo tipo. Ad essere passati a una copertura dei rischi parzialmente autonoma sono stati soprattutto gli istituti di previdenza collettivi.

Nella previdenza professionale, 4,6 milioni di persone assicurate attive (ovvero il 3,2% in più rispetto all'anno precedente) hanno versato complessivamente 22,2 miliardi di franchi di contributi regolamentari. Le persone beneficiarie di una rendita di vecchiaia sono state 893 888 e hanno percepito un totale di 25,2 miliardi di franchi per detta rendita. Hanno quindi avuto diritto a una media di 28 236 franchi all'anno. Sin dal picco di 30 768 franchi toccato nel 2007, la rendita di vecchiaia media in questione è gradualmente diminuita. Al contrario, è aumentata la tendenza a scegliere il versamento in capitale al momento del pensionamento. Nell'anno in esame, i 54 273 versamenti in

capitale totali o parziali al momento del pensionamento hanno raggiunto complessivamente 13 miliardi di franchi, ovvero il 121% in più rispetto a dieci anni prima. Il valore medio dei prelievi di capitale si è attestato a 240 291 franchi. L'aumento pro capite in questo caso è stato del 40% rispetto al 2012. I maggiori prelievi di capitale parziali hanno comportato una riduzione dell'importo medio delle rendite rimanenti.

## Principali risultati della statistica delle casse pensioni

G1.1



<sup>1</sup> senza attivi/passivi da contratti d'assicurazione

<sup>2</sup> rendite e capitale

<sup>3</sup> contributi e versamenti ordinari ed altro (lettera K, Swiss GAAP RPC 26)

Fonte: UST – Statistica delle casse pensioni 2022

© UST 2024

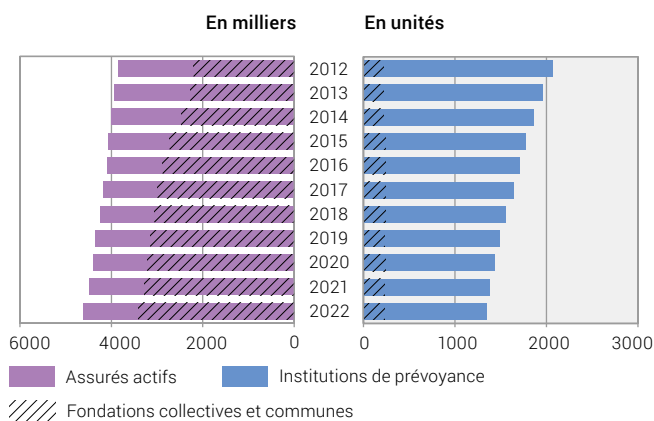
La presente pubblicazione si articola nel modo seguente: il **capitolo 2** fornisce dettagli inerenti ai dati strutturali e al processo di concentrazione; il **capitolo 3** presenta gli attivi e, in particolare, le diverse categorie di investimenti; i passivi e i dati tecnici sono riportati in dettaglio nel **capitolo 4**; il **capitolo 5** descrive il conto d'esercizio; le persone beneficiarie di prestazioni, le prestazioni e i piani di previdenza sono descritti nel **capitolo 6**; e il **capitolo 7** contiene aspetti relativi alla rilevazione e alla sua struttura. In appendice alla presente pubblicazione dei risultati commentati della statistica delle casse pensioni 2022 è riportato un glossario.

## 2 Données structurelles

### La concentration des caisses de pensions s'est ralentie

Le processus de concentration s'est poursuivi en 2022, même s'il s'est quelque peu ralenti. Le nombre d'institutions de prévoyance (IP) a continué de baisser pour s'établir à 1353 (-2,6%) et le nombre d'assurés actifs a augmenté de 3,2% pour atteindre 4 619 879 (graphique G2.1 et tableau T1.1). C'est-à-dire que chaque institution comptait en moyenne 3415 assurés actifs. Dix ans plus tôt, ce chiffre était de 1861. À noter que le nombre de femmes a augmenté pour passer la barre des 2 millions (2 008 885). Leur proportion parmi les assurés actifs a progressé de 41,9% à 43,5% au cours des dix dernières années.

### Évolution des institutions de prévoyance et des assurés actifs G2.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Parmi les assurés actifs, 72,8% (2018: 68,9%) appartenait à de grandes IP comptant plus de 10 000 assurés actifs (tableau T2.1). S'agissant de la taille du bilan, il vaut la peine de faire une comparaison avec 2018 après la contraction du total du bilan intervenue au cours de l'année d'enquête. Seule la catégorie des caisses de pensions dont le total du bilan dépasse 10 milliards de francs selon le tableau T2.2 a gagné en poids durant la période considérée. En 2022, les 24 plus grandes caisses de pensions entraient dans cette catégorie. Elles géraient plus de quatre dixièmes (41,2%) de la valeur totale des placements. En 2018, il n'y avait que 17 caisses de pensions qui avaient déclaré un total du bilan supérieur à 10 milliards de francs. Elles

ne représentaient alors que 34,3% de la valeur totale de toutes les caisses de pensions. Les caisses de pensions ayant des actifs supérieurs à un milliard représentaient en 2022 un peu plus de quatre cinquièmes (80,7%) de la valeur totale.

**1/8** des caisses de pensions géraient **4/5** de la fortune de placement

### Le nombre de caisses de pensions de droit public diminue également

En 2022, on comptait 66 IP de droit public et 1287 IP de droit privé (diminution de respectivement -6 et -203 institutions par rapport à 2018). Dans le cas des IP de droit public, le nombre d'employeurs affiliés a également diminué (tableau T2.3). Le nombre d'assurés actifs a en revanche continué de croître dans les mêmes proportions pour les deux formes juridiques. Le pourcentage des assurés actifs affiliés aux IP de droit public était de près de 14%, dont 8,4% bénéficiaient de la garantie de l'État (voir chapitre 4). En ce qui concerne les caisses de droit privé, le nombre moyen de leurs assurés a augmenté d'environ 26% en l'espace de quatre ans, s'inscrivant à 3092. En termes de taille, elles sont toutefois restées derrière les IP de droit public, qui ont progressé de plus de 19% pour atteindre 9697 assurés actifs par institution.

**1287** institutions de prévoyance de droit privé et **66** institutions de prévoyance de droit public

### Fondations collectives ou communes

La majorité des 4 619 879 assurés actifs des deux formes juridiques restaient rattachés à une fondation collective ou commune (graphique G2.1). En 2022, il ne restait plus que 1,2% des 417 532 employeurs et 25,2% des 3 979 880 assurés actifs d'institutions de droit privé qui n'étaient pas affiliés à une fondation collective ou commune (tableau T2.3). Le nombre de fondations collectives est demeuré stable (120); 115 institutions de droit

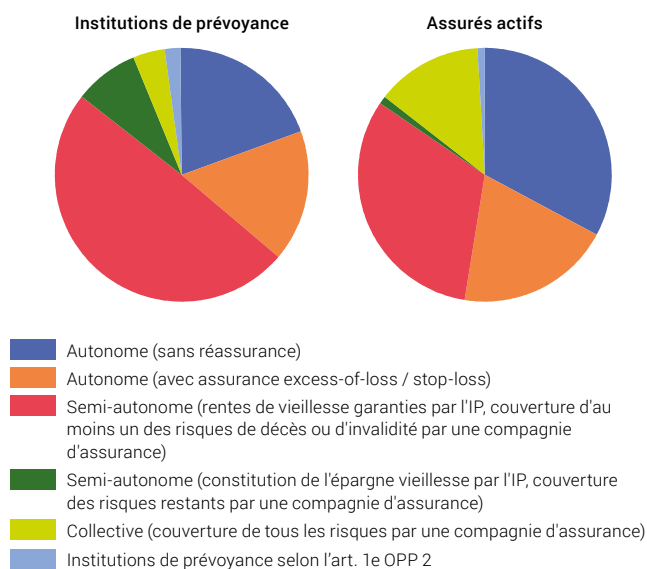
privé ont repris depuis 2018 d'autres employeurs (+6,9%), ce qui leur a permis d'augmenter le nombre de leurs assurés actifs dans une proportion supérieure à la moyenne (+12,0%).

### La couverture des risques «semi-autonome» devient dominante

Les caisses de pensions assumant elles-mêmes tous les risques se sont stabilisées au cours de ces dernières années et comptaient 1 516 215 assurés actifs en 2022 (graphique G2.2, tableau T2.4). Étant donné qu'il s'agissait d'institutions de taille moyenne à grande (5721 assurés actifs en moyenne), ces IP autonomes (sans réassurance) n'ont guère été touchées par le processus de concentration. Elles ont néanmoins été dépassées pour la première fois, en termes de nombre d'assurés actifs, par les deux catégories d'institutions semi-autonomes. Ces dernières réunissaient ainsi 1 523 149 assurés actifs (sans les IP proposant des plans selon l'art. 1<sup>er</sup> OPP 2). Sont en l'occurrence incluses les IP qui ont été rétrogradées de la couverture complète à la couverture semi-autonome au cours des dernières années, mais dont les rentes de vieillesse en cours continuent souvent d'être payées par la compagnie d'assurance. Sont par ailleurs prises en compte 111 institutions semi-autonomes comptant 46 212 assurés actifs qui font systématiquement couvrir les rentes de vieillesse par une compagnie d'assurance. Depuis 2018, il existe de plus en plus de fondations collectives et communes semi-autonomes. La grande majorité (98,2%) des assurés actifs qui restaient affiliés à une caisse de pensions avec couverture collective des risques (couverture intégrale) appartenaient également à une fondation collective ou commune. Le tableau T2.5 montre clairement la répartition des assurés actifs selon la couverture des risques et la forme administrative ainsi que l'évolution à cet égard.

### Parts des institutions de prévoyance (IP) et des assurés actifs selon la couverture des risques, en 2022

G2.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

#### 1353 caisses de pensions

dont **265** institutions de prévoyance autonomes (sans réassurance)

dont **779** institutions de prévoyance semi-autonomes

#### 4,6 millions d'assurés actifs

dont **1,5 million** auprès d'institutions de prévoyance autonomes (sans réassurance)

dont **1,5 million** auprès d'institutions de prévoyance semi-autonomes

## Institutions de prévoyance selon le nombre d'assurés actifs

T2.1

Nombre d'assurés actifs	Institutions de prévoyance		En % de l'ensemble des institutions de prévoyance		Assurés actifs		En % de l'ensemble des assurés actifs	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022
<b>Total</b>	<b>1 562</b>	<b>1 353</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4 245 569</b>	<b>4 619 879</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
1 – 29	180	124	11,5	9,2	2 277	1 439	0,1	0,0
30 – 99	218	164	14,0	12,1	13 396	10 343	0,3	0,2
100 – 299	387	309	24,8	22,8	72 490	58 164	1,7	1,3
300 – 999	390	359	25,0	26,6	217 855	205 037	5,2	4,5
1 000 – 2 999	200	203	12,8	15,0	332 161	348 731	7,8	7,5
3 000 – 9 999	116	110	7,4	8,1	682 974	634 452	16,1	13,7
10 000 – 29 999	41	51	2,6	3,8	711 217	884 267	16,7	19,2
à partir de 30 000	30	33	1,9	2,4	2 213 199	2 477 446	52,1	53,6

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Institutions de prévoyance selon le total du bilan<sup>1</sup>

T2.2

Total du bilan en milliers de francs	Institutions de prévoyance		Total du bilan en milliers de francs		En % du total du bilan	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
<b>Total</b>	<b>1 562</b>	<b>1 353</b>	<b>875 847 068</b>	<b>1 066 089 722</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
1 – 10 000	223	142	1 024 066	697 704	0,1	0,1
10 001 – 30 000	218	140	4 216 534	2 753 692	0,5	0,3
30 001 – 100 000	429	340	25 279 109	20 466 064	2,9	1,9
100 001 – 300 000	339	335	59 727 621	59 650 857	6,8	5,6
300 001 – 1 000 000	202	222	113 583 241	122 086 924	13,0	11,4
1 000 001 – 3 000 000	94	100	161 085 759	170 108 331	18,4	15,9
3 000 001 – 10 000 000	40	50	210 477 773	251 133 517	24,0	23,6
à partir de 10 000 001	17	24	300 452 965	439 192 633	34,3	41,2

<sup>1</sup> sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Forme administrative et forme juridique, nombre d'employeurs affiliés et d'assurés actifs

T2.3

Forme administrative et forme juridique	Institutions de prévoyance (IP)		Employeurs affiliés		Assurés actifs	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
<b>Total</b>	<b>1 562</b>	<b>1 353</b>	<b>411 819</b>	<b>420 882</b>	<b>4 245 569</b>	<b>4 619 879</b>
de droit privé	1 490	1 287	408 340	417 532	3 659 602	3 979 880
de droit public	72	66	3 479	3 350	585 967	639 999
<b>Institutions d'un seul employeur</b>	<b>531</b>	<b>419</b>	<b>531</b>	<b>419</b>	<b>183 413</b>	<b>150 690</b>
de droit privé	526	415	526	415	180 575	147 653
de droit public	5	4	5	4	2 838	3 037
<b>Institutions de plusieurs employeurs</b>	<b>1 031</b>	<b>934</b>	<b>880</b>	<b>999</b>	<b>4 062 156</b>	<b>4 469 189</b>
Fondations collectives	120	120	260 229	278 174	1 848 307	2 063 259
de droit privé	115	115	259 687	277 645	1 679 776	1 882 049
de droit public	5	5	542	529	168 531	181 210
Fondations communes	120	113	144 448	136 348	1 202 045	1 348 622
de droit privé	103	96	142 891	134 784	971 955	1 095 356
de droit public	17	17	1 557	1 564	230 090	253 266
Autres IP	791	701	6 611	5 941	1 011 804	1 057 308
de droit privé	746	661	5 236	4 688	827 296	854 822
de droit public	45	40	1 375	1 253	184 508	202 486

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques

T 2.4

Couverture des risques	Nombre d'IP			Assurés actifs		
	2018	2020	2022	2018	2020	2022
<b>Total</b>	<b>1 562</b>	<b>1 434</b>	<b>1 353</b>	<b>4 245 569</b>	<b>4 401 466</b>	<b>4 619 879</b>
IP autonome – sans réassurance	296	275	265	1 648 461	1 516 163	1 516 215
IP autonome – avec assurance excess-of-loss / stop-loss	299	271	227	656 683	864 788	911 744
IP semi-autonome <sup>1</sup>	676	669	668	845 982	1 199 126	1 476 937
IP semi-autonome <sup>2</sup>	186	130	111	66 581	44 814	46 212
IP collective – avec couverture complète	99	65	55	1 027 391	743 961	624 968
IP selon l'art. 1e OPP 2 – avec choix de la stratégie de placement	...	24	27	...	32 614	43 803
Institution d'épargne	6	...	...	471	...	...

<sup>1</sup> rentes de vieillesse garanties par l'IP ou capital versé aux destinataires, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance

<sup>2</sup> constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Assurés actifs des fondations collectives et communes et des autres institutions de prévoyance (IP) selon la couverture des risques

T 2.5

Couverture des risques	Total des assurés actifs		Variation en %	Assurés actifs des fondations collectives et communes		Assurés actifs des autres IP	
	2018	2022		2018	2022	2018	2022
<b>Total</b>	<b>4 245 569</b>	<b>4 619 879</b>	<b>8,8</b>	<b>3 050 352</b>	<b>3 411 881</b>	<b>1 195 217</b>	<b>1 207 998</b>
IP autonome – sans réassurance	1 648 461	1 516 215	-8,0	913 420	791 282	735 041	724 933
IP autonome – avec assurance excess-of-loss / stop-loss	656 683	911 744	38,8	470 652	758 138	186 031	153 606
IP semi-autonome <sup>1</sup>	845 982	1 476 937	74,6	615 635	1 197 446	230 347	279 491
IP semi-autonome <sup>2</sup>	66 581	46 212	-30,6	39 995	27 528	26 586	18 684
IP collective – avec couverture complète	1 027 391	624 968	-39,2	1 010 650	613 894	16 741	11 074
IP selon l'art. 1e OPP 2 – avec choix de la stratégie de placement	...	43 803	...	...	23 593	...	20 210
Institutions d'épargne	471	...	-	-	...	471	...

<sup>1</sup> rentes de vieillesse garanties par l'IP ou capital versé aux destinataires, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance

<sup>2</sup> constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## 3 Actifs – placements

### Effondrement le plus marqué du total du bilan depuis 2008

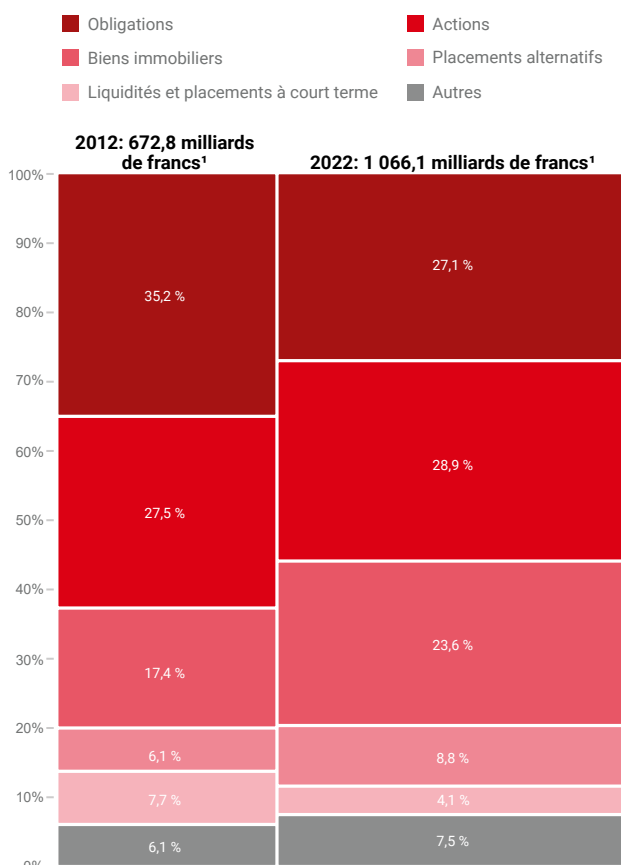
En 2022, les caisses de pensions en Suisse n'ont pas non plus été épargnées par le mauvais climat en termes de placement. À l'instar d'autres investisseurs institutionnels, elles ont essuyé des pertes parfois importantes, pour les placements tant en actions qu'en obligations. Cependant, l'effet sur leur total du bilan est resté relativement restreint, notamment grâce au fait qu'elles investissent des parts de plus en plus élevées dans les biens immobiliers, les prêts hypothécaires et les infrastructures. La valeur totale des placements<sup>1</sup> des caisses de pensions a diminué de 8,0% en 2022 pour atteindre 1,07 billion de francs (tableau T3.1 et graphique G3.1). Lors de la crise immobilière, boursière et monétaire de 2008, le total du bilan avait chuté de 11,1%. En raison de la modification des solutions de réassurance, les actifs de contrats d'assurance, non compris dans le total des actifs, ont encore diminué de 2,6% en 2022 pour s'établir à environ 120 milliards de francs.

**1066 milliards de francs** actifs sous gestion des caisses de pensions (total du bilan, enquête OFS)

**120 milliards de francs** actifs sous gestion des compagnies d'assurance (publiés séparément du total du bilan)

### Parts des catégories des placements

G3.1



<sup>1</sup> sans les actifs de contrats d'assurance

État des données: 06.03.2024

gr-f-13.03.01.24-2024

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

### Les actions restent la classe d'actifs la plus importante, devant les obligations

En dépit des pertes sur les marchés boursiers, les actions sont restées la catégorie de placements la plus importante du bilan avec un montant total de 308 milliards de francs (-16,0%). L'allocation d'actifs a diminué de 31,6% à 28,9% du total des actifs. Pour la deuxième année consécutive, l'allocation en obligations a baissé à son niveau le plus bas en pourcentage. La part des obligations (289 milliards de francs, -10,3%) est ainsi tombée à 27,1% du total du bilan (contre 27,8% l'année précédente) et s'est maintenue à la deuxième place en tant que catégorie de placements.

<sup>1</sup> Les notions de «total des placements» et «total des actifs» sont utilisées de manière interchangeable dans cette publication. Les différentes catégories des placements sont calculées par rapport au total des actifs du bilan. Pour les calculs d'allocations, le poste B «compte de régularisation actif» est ainsi inclus dans la catégorie des placements «autres».



## L'immobilier résiste – les placements illiquides sont recherchés

Comme les années précédentes, les biens immobiliers se plaçaient en troisième position dans les catégories de placements, représentant 23,6% (20,9% l'année précédente), soit un montant total de 251 milliards de francs. La croissance de 3,6% a fait apparaître ces placements comme résistants en 2022, contrairement à ce qui avait été le cas en 2008. Les biens immobiliers suisses ont connu une progression similaire aux biens immobiliers étrangers, qu'il s'agisse de placements directs ou collectifs. Après la forte expansion au cours des années précédentes, la part investie à l'étranger s'est stabilisée à 15,9% des biens immobiliers (15,8% l'année précédente), pour une valeur de près de 40 milliards de francs.

Les placements dans les infrastructures ont de nouveau nettement augmenté, trois ans après qu'elles existent en tant que catégorie de placements séparée, avec +52,6% pour atteindre 11 milliards de francs (sous la catégorie de placements «Autres», graphique G3.1). Si l'on inclut les infrastructures figurant dans les placements alternatifs<sup>2</sup> (croissance de 17,4%), le total des infrastructures atteint pour la première fois une part de 2,0% dans le bilan avec un peu plus de 21 milliards de francs. Parmi les placements porteurs d'intérêts, les prêts hypothécaires (catégorie de placements «Autres») ont progressé de 5,5% pour atteindre 27 milliards de francs (2,5% du bilan), soit leur niveau le plus élevé depuis 2009.

## Liquidités et placements à court terme dans le contexte du revirement des taux d'intérêt

Les liquidités et les placements à court terme, maintenus à un niveau de plus en plus faible ces dernières années, ont encore baissé sensiblement (-14,9%), atteignant 44 milliards de francs, ce dans le contexte d'une amélioration des perspectives de rendement dans d'autres catégories de placements. Leur part de 4,1% dans le bilan est la plus basse de la série chronologique 2004 à 2022.

## Placements alternatifs et autres postes de l'actif<sup>3</sup>

En termes de montant, les placements alternatifs, avec près de 94 milliards de francs, ont reculé (-5,2%). L'allocation d'actifs de 8,8% en placements alternatifs (contre 8,5% l'année précédente) n'a toutefois été dépassée jusqu'ici qu'à fin 2018 (9,2%). Dans les sous-catégories des placements alternatifs, les Private Equity<sup>4</sup> ont également connu une augmentation, à l'instar des infrastructures mentionnées plus haut. Après une forte croissance l'année précédente (+32,0%), ces placements ont encore progressé

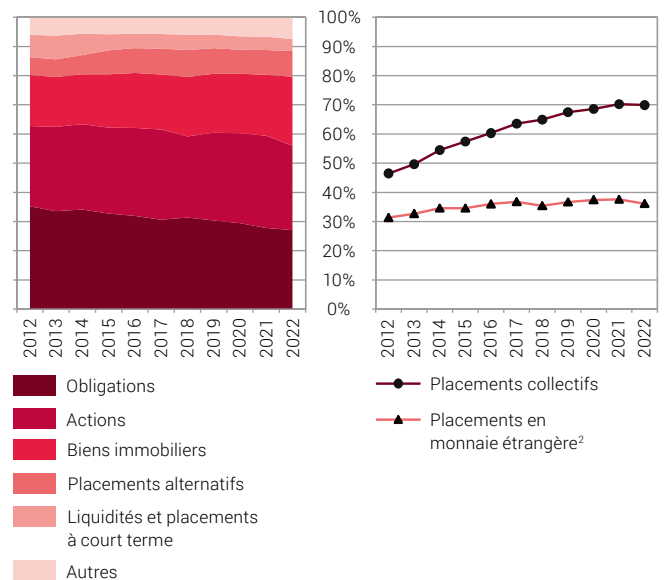
de 5,0% pour atteindre un peu plus de 28 milliards de francs. Les Hedge Funds, les Insurance Linked Securities, les matières premières et les autres placements alternatifs ont toutefois diminué. Pour les autres postes d'actifs, il n'y a rien de spécial à signaler.

## Monnaies étrangères et placements collectifs

Les positions en monnaies étrangères d'obligations, de biens immobiliers, d'actions et d'infrastructures ont diminué pour atteindre un total de 385 milliards de francs et 36,1% du total du bilan (contre 436 milliards de francs et 37,6% l'année précédente). Cette contraction s'explique principalement par la chute des marchés boursiers internationaux, tant pour les obligations que pour les actions. De ces placements en monnaie étrangère, 87,3% étaient des obligations ou des actions. La tendance à long terme en faveur des instruments de placement collectifs a été rompue durant l'année sous revue (graphique G3.2). Les placements collectifs au sens des art. 56 et 56a OPP 2 (745 milliards de francs) ont diminué (-8,4%) un peu plus que le total des actifs (-8,0%). Ce sont avant tout les placements collectifs en actions étrangères qui ont fortement pesé dans la balance (-17,1%). Ainsi, les placements collectifs se sont stabilisés autour de 70% du total des actifs (69,9%, contre 70,2% l'année précédente). Ils comprennent notamment tous les placements alternatifs et près de 97% des biens immobiliers à l'étranger.

## Catégories des placements et placements collectifs

G3.2



<sup>1</sup> sans les actifs de contrats d'assurance

<sup>2</sup> selon les catégories de placements «obligations», «biens immobiliers», «actions» et «infrastructures»

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

<sup>2</sup> conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP 2

<sup>3</sup> créances et prêts, placements auprès de l'employeur, placements collectifs mixtes, autres actifs et compte de régularisation actif

<sup>4</sup> Les créances ou participations selon l'art. 53, al. 1, let. dter, OPP 2 d'un montant de seulement 94 millions de francs sont prises en compte sous «Private Equity» dans la présente publication.

## Placements et autres actifs

T3.1

Actifs en millions de francs	Placements directs et collectifs		Variation en %	Dont placements collectifs		Variation en %	Part des placements collectifs
	2021	2022		2021	2022		
<b>Actifs</b>							
<b>A Placements directs et collectifs</b>	1 158 204	1 065 050	-8,0	814 048	745 311	-8,4	70,0
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	51 841	44 132	-14,9	7 896	5 752	-27,2	13,0
<b>Créances et prêts y compris IA</b>	7 866	7 338	-6,7	...	...	...	...
<b>Placements auprès de l'employeur</b>	17 081	16 026	-6,2	...	...	...	...
Créances auprès de l'employeur	16 015	15 096	-5,7	...	...	...	...
Participations auprès de l'employeur	1 066	930	-12,7	...	...	...	...
<b>Obligations</b>	322 412	289 178	-10,3	232 919	213 122	-8,5	73,7
Obligations suisses	145 360	133 356	-8,3	89 525	85 878	-4,1	64,4
Obligations étrangères en francs suisses	30 382	26 417	-13,0	22 147	18 728	-15,4	70,9
Obligations étrangères en monnaie étrangère	146 670	129 405	-11,8	121 247	108 516	-10,5	83,9
<b>Prêts hypothécaires</b>	25 478	26 889	5,5	8 541	9 608	12,5	35,7
<b>Biens immobiliers</b>	242 409	251 225	3,6	148 909	153 629	3,2	61,2
Biens immobiliers suisses	204 098	211 259	3,5	111 453	114 888	3,1	54,4
Biens immobiliers étrangers	38 311	39 966	4,3	37 456	38 741	3,4	96,9
<b>Actions</b>	366 857	308 331	-16,0	292 978	242 553	-17,2	78,7
Actions suisses	121 321	101 320	-16,5	81 008	66 878	-17,4	66,0
Actions étrangères	245 536	207 011	-15,7	211 970	175 675	-17,1	84,9
<b>Infrastructures</b>	7 115	10 859	52,6	5 698	9 612	68,7	88,5
Infrastructures suisses	1 583	2 059	30,1	1 534	1 981	29,2	96,2
Infrastructures étrangères	5 532	8 800	59,1	4 164	7 631	83,3	86,7
<b>Placements alternatifs</b>	98 946	93 777	-5,2	98 946	93 777	-5,2	100,0
Private Equity	26 922	28 278	5,0	26 922	28 278	5,0	...
Hedge Funds	14 932	13 207	-11,5	14 932	13 207	-11,5	...
Insurance Linked Securities	8 149	7 570	-7,1	8 149	7 570	-7,1	...
Matières premières	10 858	9 563	-11,9	10 858	9 563	-11,9	...
Infrastructures	8 852	10 388	17,4	8 852	10 388	17,4	...
Autres placements alternatifs	29 233	24 771	-15,3	29 233	24 771	-15,3	...
<b>Placements collectifs mixtes</b>	18 161	17 258	-5,0	18 161	17 258	-5,0	100,0
<b>Autres actifs</b>	38	37	-3,5	...	...	...	...
<b>B Compte de régularisation actif</b>	1 141	1 040	-8,9	...	...	...	...
<b>Total des actifs<sup>1</sup></b>	<b>1 159 345</b>	<b>1 066 090</b>	<b>-8,0</b>	<b>814 048</b>	<b>745 311</b>	<b>-8,4</b>	<b>69,9</b>
<b>C Actifs de contrats d'assurance</b>	122 893	119 727	-2,6	...	...	...	...

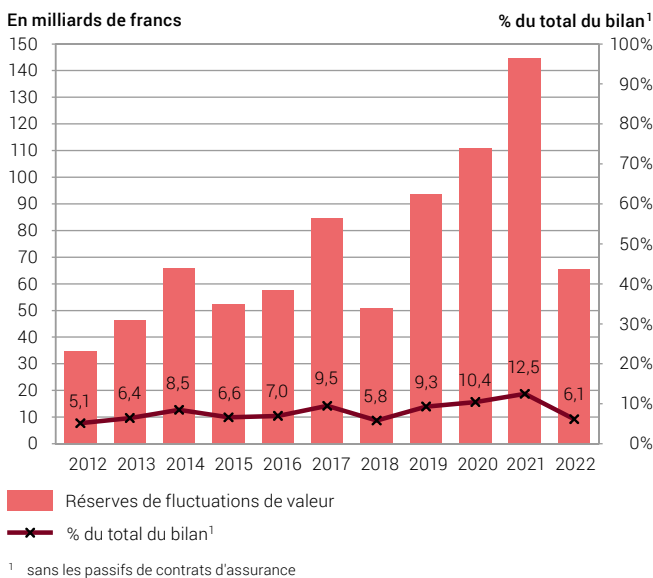
<sup>1</sup> sans les actifs de contrats d'assurance

# 4 Passifs et données techniques

## Les réserves de fluctuations de valeur retombent en dessous de 10%

En raison du mauvais résultat de l'année de placement 2022, les réserves de fluctuations de valeur ont fortement diminué et n'atteignaient plus que 65,4 milliards de francs. Après trois années d'expansion, leur part dans le bilan est donc retombée à 6,1%, soit un niveau à peine supérieur à celui de 2018 (tableau T4.1 et graphique G4.1). Un peu plus de trois cinquièmes des caisses de pensions représentées dans le graphique G4.2 disposaient de tout au plus de 10% de réserves de fluctuations de valeur.

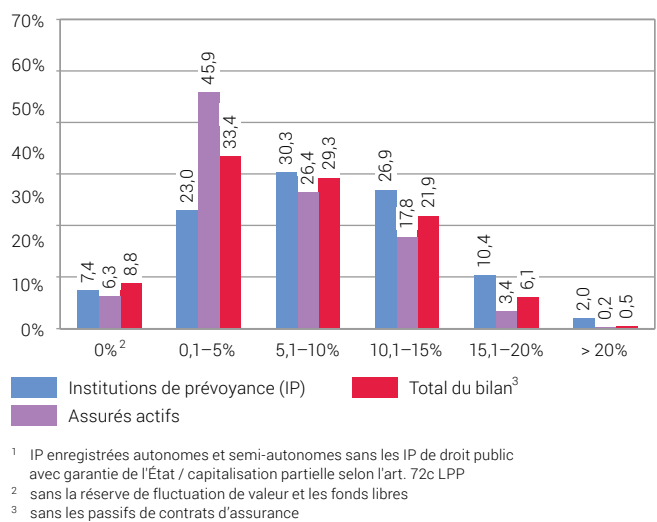
### Réserves de fluctuations de valeur G4.1



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

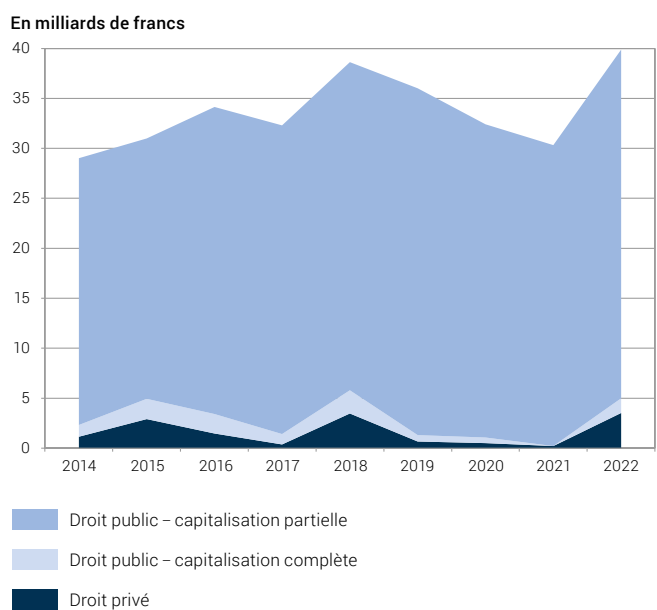
À la fin 2022, le découvert s'élevait à 39,9 milliards de francs (3,7% du bilan) et a crû pour la première fois depuis 2018 (38,6 milliards). Il a atteint son niveau le plus élevé depuis 2011 (42,4 milliards). Dans les caisses de pensions de droit public, il représentait 14% du bilan et était constitué à 96% d'engagements non capitalisés des institutions de prévoyance de droit public (IP) avec garantie de l'État (tableau T4.2, graphique G4.3).

## Parts des institutions de prévoyance, des assurés actifs et du total du bilan selon le volume de la réserve de fluctuation de valeur, en 2022<sup>1</sup> G4.2



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

## Découvert des institutions de prévoyance selon la forme juridique G4.3



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

**Total du bilan de 1066 milliards de francs**

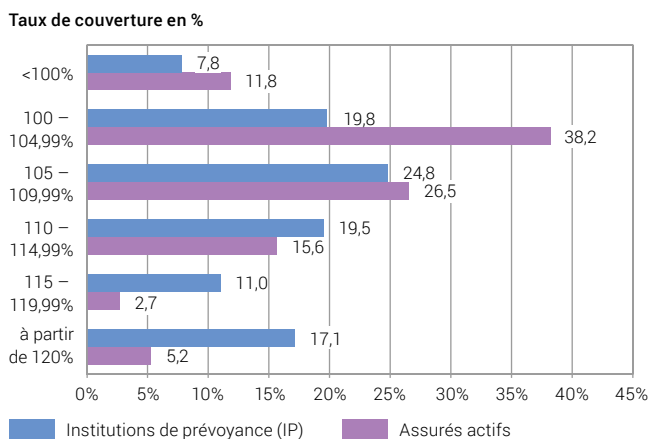
- dont **559 milliards de francs** de capital de prévoyance assurés actifs
- dont **399 milliards de francs** de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes
- dont **65 milliards de francs** de réserves de fluctuations de valeur
- dont **-40 milliards de francs** de découvert

**La plupart des caisses de pensions ont gardé un taux de couverture d'au moins 100%**

Au 31 décembre 2022, 92,2% des IP enregistrées autonomes et semi-autonomes avec une capitalisation complète présentaient un taux de couverture de 100% ou plus. Ce groupe comprenait 991 caisses de pensions totalisant 3,1 millions d'assurés actifs. Un peu moins de deux tiers des assurés actifs étaient affiliés à une IP présentant un taux de couverture compris entre 100% et 109,99%. La part des assurés actifs affiliés à une IP avec un taux de couverture d'au moins 115% ne représentait plus que 7,9% du nombre total des assurés actifs décrits ici, contre 66,2% l'année précédente (graphique G4.4, tableau T4.3).

Pour les 30 IP de droit public avec capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP, qui doivent viser un taux de couverture d'au moins 80%, le nombre d'assurés actifs a légèrement augmenté pour atteindre 390 350 (tableau T4.2).

**Parts des institutions de prévoyance et des assurés actifs selon le taux de couverture, en 2022<sup>1</sup>** **G4.4**



<sup>1</sup> IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

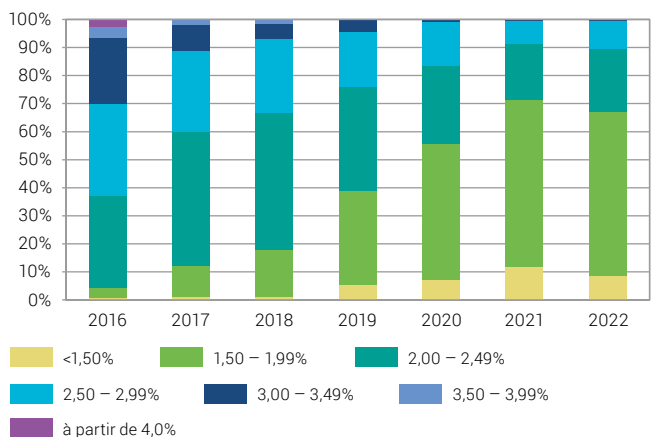
**Tendance du taux d'intérêt technique**

La tendance à la baisse du taux d'intérêt technique observée ces dernières années semblait s'être arrêtée en 2022, car certaines IP ont utilisé un taux plus élevé qu'en 2021, notamment celles qui comptent une forte proportion de bénéficiaires de rentes (graphique G4.5, tableau T4.4).

Les institutions dont le taux d'intérêt technique appliqué est inférieur à 1,5% comptaient un nombre total d'assurés actifs de 297 951 en 2022 (395 368 en 2021), tandis que dans la catégorie «2,00% à 2,49%» ce nombre a grimpé à 792 483 (672 478 en 2021).

La tendance au passage des tables périodiques aux tables de génération s'est poursuivie en 2022, même si cette progression s'est ralentie par rapport aux années précédentes. Au 31 décembre 2022, 55% des IP utilisaient des tables de génération (53% en 2021), représentant 64% des assurés actifs et 68% des bénéficiaires de rentes des IP enregistrées autonomes et semi-autonomes (sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP).

**Parts des assurés actifs selon le taux d'intérêt technique<sup>1</sup>** **G4.5**



<sup>1</sup> sans les assurés actifs affiliés auprès d'une institution de prévoyance dont le taux d'intérêt technique employé est inconnu

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Engagements, réserves et capitaux de prévoyance

T4.1

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance		Variation en %	Institutions de prévoyance			
				Forme juridique		Forme administrative	
	de droit public	de droit privé		Fondations collectives et communes	Autres		
	2021	2022		2022			
<b>D Engagements</b>	15 253	16 244	6,5	1 428	14 816	10 994	5 250
Prestations de libre passage et rentes	11 760	12 797	8,8	1 132	11 665	8 812	3 985
Banques, assurances	484	461	-5,0	51	410	285	176
Autres dettes	3 009	2 986	-0,8	245	2 741	1 897	1 089
<b>E Compte de régularisation passif</b>	2 066	1 615	-21,8	207	1 408	1 026	589
<b>F Réserves de cotisations de l'employeur</b>	9 428	9 355	-0,8	1 722	7 633	5 012	4 343
sans renonciation à l'utilisation	7 930	7 783	-1,9	567	7 216	3 995	3 788
assortie d'une renonciation à l'utilisation	1 498	1 572	5,0	1 155	417	1 017	555
<b>G Provisions non techniques</b>	931	1 098	17,9	272	826	849	249
<b>H Capitaux de prévoyance et provisions techniques<sup>1</sup></b>	988 583	1 006 197	1,8	281 166	725 031	536 812	469 385
Capital de prévoyance assurés actifs	537 299	559 336	4,1	126 311	433 025	322 518	236 818
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	395 748	398 905	0,8	138 497	260 408	188 012	210 893
Provisions techniques	55 536	47 956	-13,6	16 358	31 598	26 282	21 674
<b>I Réserves de fluctuations de valeur</b>	144 765	65 355	-54,9	11 123	54 232	21 547	43 808
<b>J Capital de fondation, fonds libres</b>	28 647	6 109	-78,7	8	6 101	1 627	4 482
<b>J Découvert<sup>2</sup></b>	-30 328	-39 883	31,5	-36 349	-3 534	-31 644	-8 239
<b>Total des passifs<sup>1</sup></b>	<b>1 159 345</b>	<b>1 066 090</b>	<b>-8,0</b>	<b>259 577</b>	<b>806 513</b>	<b>546 223</b>	<b>519 867</b>
Passifs de contrats d'assurance	122 893	119 727	-2,6	63	119 664	113 080	6 647
Avoir de vieillesse LPP selon les comptes témoins <sup>3</sup>	248 361	254 212	2,4	46 493	207 719	173 916	80 296

<sup>1</sup> sans les passifs de contrats d'assurance<sup>2</sup> ou engagements non capitalisés des institutions de droit public<sup>3</sup> y compris les avoirs de vieillesse LPP des contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Garantie de l'État des institutions de prévoyance de droit public enregistrées

T4.2

Régime et garantie	Institutions de prévoyance		Assurés actifs		Découvert en millions de francs		Total du bilan <sup>1</sup> en millions de francs	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>626 829</b>	<b>639 999</b>	<b>30 121</b>	<b>36 349</b>	<b>285 079</b>	<b>259 577</b>
Capitalisation partielle – prestations sous garantie de l'État selon l'art. 72c LPP	30	30	383 668	390 350	30 113	34 891	174 407	159 012
Capitalisation complète – sans garantie de l'État	38	36	243 161	249 649	8	1 458	110 672	100 565

<sup>1</sup> sans les actifs / passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Institutions de prévoyance (IP) et assurés actifs selon le taux de couverture<sup>1</sup>

T4.3

Taux de couverture en %	Institutions de prévoyance		Part en %		Assurés actifs		Part en %	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Total</b>	<b>1 098</b>	<b>1 075</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3 346 046</b>	<b>3 505 183</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
< 100	5	84	0,5	7,8	2 959	414 324	0,1	11,8
100 – 104,99	16	213	1,5	19,8	40 255	1 338 659	1,2	38,2
105 – 109,99	56	266	5,1	24,8	325 653	929 737	9,7	26,5
110 – 114,99	129	210	11,7	19,5	762 682	547 981	22,8	15,6
115 – 119,99	230	118	20,9	11,0	814 015	93 987	24,3	2,7
à partir de 120	662	184	60,3	17,1	1 400 482	180 495	41,9	5,2

<sup>1</sup> IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Assurés actifs et part des bénéficiaires de rentes<sup>1</sup> selon le taux d'intérêt technique

T4.4

Taux d'intérêt technique <sup>2</sup>	2019		2020		2021		2022	
	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %	Assurés actifs	Part des bénéficiaires de rentes en %
<b>Total</b>	<b>3 112 405</b>	<b>27,1</b>	<b>3 196 325</b>	<b>26,9</b>	<b>3 346 046</b>	<b>26,8</b>	<b>3 505 183</b>	<b>26,1</b>
< 1,5%	162 806	51,5	235 796	54,6	395 368	45,2	297 951	41,8
1,50 – 1,99%	1 031 629	27,7	1 537 980	25,6	1 979 442	25,2	2 038 475	26,2
2,00 – 2,49%	1 135 420	30,9	888 996	29,1	672 478	25,2	792 483	22,7
2,50 – 2,99%	598 961	12,9	492 957	12,4	272 233	14,9	352 378	19,3
3,00 – 3,49%	124 843	23,4	29 880	47,2	9 327	37,7	7 346	36,5
3,50 – 3,99%	9 661	41,1	3 425	45,9	3 293	51,3	3 375	52,3
à partir de 4,0%	89	38,2	75	38,7	75	42,7	73	43,8
sans données <sup>3</sup>	48 996	21,1	7 216	25,6	13 830	15,0	13 102	18,7

<sup>1</sup> par rapport au nombre d'assurés actifs

<sup>2</sup> des institutions de prévoyance (IP) enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

<sup>3</sup> p. ex. quelques institutions de prévoyance qui n'assurent pas elles-mêmes les prestations sous forme de rentes

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Institutions de prévoyance (IP)<sup>1</sup>, assurés actifs et bénéficiaires de rentes selon la table de mortalité

T4.5

	IP		Assurés actifs		Bénéficiaires de rentes	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Total des IP<sup>1</sup></b>	<b>1 098</b>	<b>1 075</b>	<b>3 346 046</b>	<b>3 505 183</b>	<b>895 337</b>	<b>913 581</b>
IP à l'aide de tables périodiques	469	445	1 241 112	1 251 738	294 538	289 789
IP à l'aide de tables de génération	587	595	2 083 057	2 230 821	595 508	619 752
IP sans données correspondantes	42	35	21 877	22 624	5 291	4 040

<sup>1</sup> IP enregistrées autonomes et semi-autonomes sans les IP de droit public avec garantie de l'État / capitalisation partielle selon l'art. 72c LPP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

# 5 Compte d'exploitation

## Les cotisations et les cotisants ont augmenté au même rythme

En 2022, les cotisations réglementaires des assurés actifs, dont le nombre a augmenté de 3,2%, ont progressé de 4,4% pour atteindre 22,2 milliards de francs et celles des employeurs ont crû de 4,1%, passant à 31,3 milliards de francs (graphique G5.1). Les versements uniques et les sommes de rachat des assurés actifs, qui avaient connu une augmentation assez forte l'année précédente (+7,5%), n'ont que légèrement progressé en 2022 (7,5 milliards de francs, +2,1%). Quant aux versements uniques et aux sommes de rachat des employeurs, ils ont augmenté de 1,3 milliard de francs (+13,2%). Ces dernières années, les fluctuations annuelles des versements uniques opérés par les employeurs ont souvent été déclenchées par quelques institutions de prévoyance (IP) de droit public. Les cotisations d'assainissement versées par les deux parties se sont montées à 0,2 milliard de francs. Cette faible somme imposée par les autorités de surveillance reflète la solidité de la situation financière qu'affichait une grande partie des caisses de pensions

l'année précédente. L'afflux de cotisations et de prestations d'entrée, qui a augmenté de 10,7% pour atteindre 110,0 milliards de francs, s'explique avant tout par l'accroissement des apports de libre passage qui ont totalisé 43,6 milliards de francs (+24,0%) (tableau T5.1).

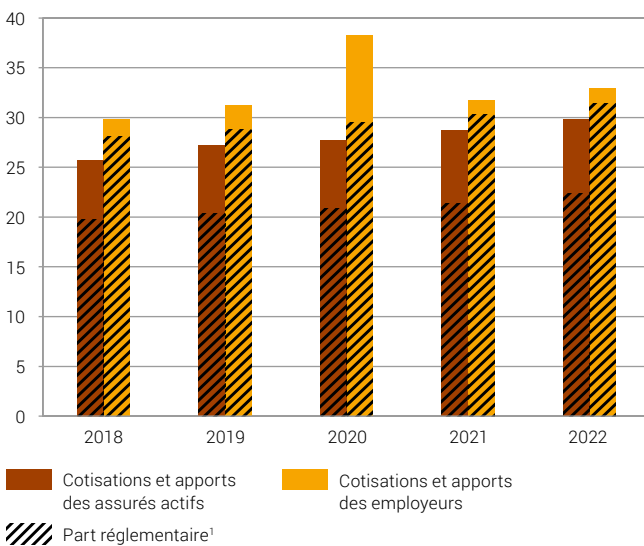
## Stagnation des rentes – nouvelle augmentation des prestations en capital lors des départs à la retraite

Les dépenses relatives aux prestations et versements anticipés ont évolué au même rythme (+10,7%) que les apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée. Elles se sont montées à 100,6 milliards de francs et, comme l'année précédente, n'ont été inférieures aux apports que de 8,6%. Cet écart en pourcentage entre les cotisations et les prestations d'entrée, d'une part, et les prestations et les versements anticipés, d'autre part, se situe dans le segment inférieur de la série temporelle 2004 à 2022, ce qui est en partie attribuable au fait que la génération des baby-boomers arrive à l'âge de la retraite et perçoit des prestations. Les prestations réglementaires se sont élevées au total à 45,8 milliards de francs (+5,6%), la part prélevée pour les rentes de vieillesse a encore baissé de 1,7 point pour atteindre 25,4 milliards de francs, ce qui représente un niveau historiquement bas de 55,4%. Les prestations en capital à la retraite, elles, ont connu une évolution inverse et se sont montées à 13,0 milliards de francs (+15,4%), soit une augmentation de 2,4 points, représentant 28,5% des prestations réglementaires (lettre M, tableau T5.1). La part de rentes de vieillesse diminue d'année en année depuis 2015, les personnes partant à la retraite étant plus nombreuses à choisir l'option des prestations en capital. Enfin, un peu plus de la moitié des dépenses (50,5 milliards de francs, 50,3%) constituées de prestations et de versements anticipés était liée aux prestations de libre passage en cas de sortie, y compris les paiements en espèces selon l'art. 5 de la loi sur le libre passage.

### Cotisations et apports

G5.1

En milliards de francs



<sup>1</sup> cotisations réglementaires, supplémentaires et d'assainissement

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

Prestations réglementaires versées, en francs:

- 46 milliards** rentes de vieillesse
- 25 milliards** rentes de survivants
- 13 milliards** capital vieillesse

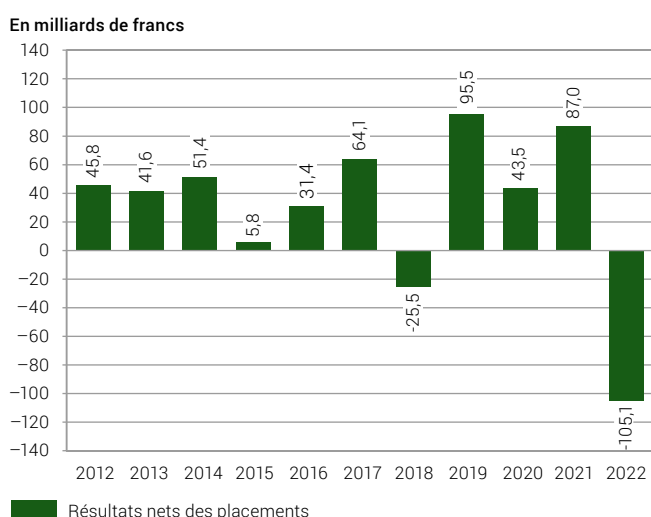
## Afflux de capitaux lié à la résiliation de contrats collectifs d'assurance

La résiliation de contrats collectifs avec couverture complète a entraîné des prestations d'assurance non récurrentes. Les produits de prestations d'assurance ont augmenté de 14,2% pour atteindre 20,3 milliards de francs (tableau T 5.2), tandis que les charges d'assurance ont légèrement baissé, passant à 15,5 milliards de francs (-1,4%). Il en découle que, pour la cinquième année consécutive, le produit des contrats d'assurance a été supérieur aux charges, ce qui est lié aux changements en cours dans le domaine des solutions de réassurance (voir également le chapitre 2). Du côté des charges d'assurance, les primes d'épargne ont baissé, passant à 5,2 milliards de francs (-2,6%), ce qui est en accord avec la résiliation susmentionnée des contrats collectifs avec couverture complète dans le courant de l'année sous rapport.

## Forte baisse de la fortune due à une mauvaise année en matière de placements

L'évolution des résultats nets des placements sur une décennie est présentée ci-dessous (graphique G 5.2). À première vue, l'année 2022, avec un résultat net de -105,1 milliards de francs, paraît la pire jamais vécue par les caisses de pensions en termes de placements. Mais un regard plus loin dans le passé relativise cette appréciation : le résultat de l'année de crise 2008 semble moins négatif si l'on considère le montant de -77,3 milliards de francs. Cependant, rapporté au total du bilan (9,9%), le résultat financier de 2022 est bien meilleur que celui de l'année de placement 2008 (14,3%).

### Résultats nets des placements G5.2



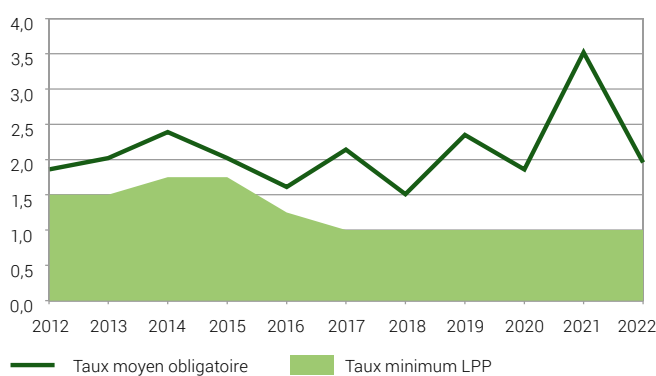
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Répercussions des résultats des placements et du revirement des taux d'intérêt

Si l'on considère la rémunération du capital épargne de près de 9 milliards de francs, on sent encore les retentissements du résultat très positif de l'année de placement précédente (graphique G 5.3 et tableau T 5.2). Ainsi, la rémunération moyenne de 1,96% (3,52% l'année précédente) de la partie réglementaire obligatoire du capital épargne dépassait encore légèrement celle de 2020 (1,86%) et se situait donc nettement au-dessus du taux d'intérêt minimal LPP de 1%. La diminution nette des provisions techniques s'élève à 7,3 milliards de francs et seuls 3,5 milliards de francs de nouveaux capitaux de prévoyance ont été constitués pour les bénéficiaires de rentes. La remontée partielle des taux d'intérêt techniques a quelque peu facilité le processus de constitution de réserves techniques (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques) qui s'imposait. Le résultat net de la partie assurance s'en est ressenti, à savoir qu'il est resté négatif comme à l'accoutumée, mais à un niveau très faible historiquement parlant (-5,3 milliards de francs contre -33,0 milliards de francs l'année précédente). Enfin, la dissolution de réserves de fluctuations de valeur (voir chapitre 4) n'avait jamais été aussi élevée (79,3 milliards de francs), dont 33,9 milliards de francs avaient été constitués seulement une année auparavant. En conséquence, l'excédent de charges de l'ensemble des IP n'a atteint que 32,1 milliards de francs, après un excédent de recettes de 19,3 milliards de francs l'année précédente. Sept IP sur dix ont enregistré un excédent de dépenses. À titre de comparaison, l'excédent de charges avait été nettement plus élevé en 2008 (46,0 milliards de francs), surtout si l'on tient compte de la valeur totale des placements, qui était inférieure à l'époque.

### Taux d'intérêt moyens crédités versus le taux minimum LPP<sup>1</sup> G5.3



<sup>1</sup> pondéré par le capital de prévoyance des assurés actifs  
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024



## Constance des frais administratifs – augmentation des frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration directe des caisses de pensions<sup>1</sup> constituent l'une des variables les plus constantes dans la statistique de ces institutions. Elles ont augmenté de 2,4% pour se situer à 1 milliard de francs. Ces charges sont donc restées constantes depuis cinq ans, oscillant entre 217 et 221 francs par assuré actif, et se sont montées à 218 francs pour l'année d'enquête. Les frais d'administration de la fortune (y compris les frais TER) doivent être considérés séparément. Ils ont augmenté de manière générale, passant de 5,7 à 6,1 milliards de francs.

Les valeurs agrégées dans la présente publication ne correspondent **pas** aux chiffres macroéconomiques apurés des **transferts internes à l'intérieur du système**, entre institutions de prévoyance.

### Compte d'exploitation, 1<sup>re</sup> partie

T5.1

Cotisations et prestations	En millions de francs		Variation en %
	2021	2022	
<b>K Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>60 838</b>	<b>63 029</b>	<b>3,6</b>
Cotisations réglementaires – assurés actifs	21 308	22 239	4,4
Cotisations réglementaires – employeurs	30 031	31 259	4,1
Prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-1 109	-853	-23,0
Cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	276	170	-38,2
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – assurés actifs	28	22	-20,0
Cotisations supplémentaires (primauté des prestations) – employeurs	73	48	-35,0
Versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	7 337	7 491	2,1
Versements uniques et sommes des rachats – employeurs	1 121	1 269	13,2
Cotisations d'assainissement – assurés actifs	58	59	0,8
Cotisations d'assainissement – employeurs	172	146	-14,7
Cotisations d'assainissement – bénéficiaires de rentes	-	-	...
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	1 386	1 030	-25,7
Subsides du fonds de garantie	157	149	-4,7
<b>L Prestations d'entrée</b>	<b>38 556</b>	<b>46 953</b>	<b>21,8</b>
Apports de libre passage	35 120	43 554	24,0
Attributions en cas de reprise d'effectifs d'assurés	2 278	2 341	2,8
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / le divorce	1 158	1 058	-8,6
<b>K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>99 394</b>	<b>109 982</b>	<b>10,7</b>
<b>M Prestations réglementaires</b>	<b>-43 372</b>	<b>-45 811</b>	<b>5,6</b>
Rentes de vieillesse	-24 756	-25 366	2,5
Rentes de survivants	-4 114	-4 122	0,2
Rentes d'invalidité	-2 145	-2 147	0,1
Autres prestations réglementaires	-18	-14	-21,8
Prestations en capital à la retraite	-11 305	-13 041	15,4
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1 034	-1 121	8,4
<b>N Prestations extra-réglementaires</b>	<b>-181</b>	<b>-96</b>	<b>-47,1</b>
<b>O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.</b>	<b>-47 282</b>	<b>-54 656</b>	<b>15,6</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-42 780	-50 546	18,2
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-1 726	-1 372	-20,5
Versements anticipés pour l'EPL / le divorce	-2 776	-2 738	-1,4
<b>M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-90 835</b>	<b>-100 563</b>	<b>10,7</b>

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

<sup>1</sup> au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP 2, sans les frais de gestion de la fortune (point b) qui sont présentés séparément dans le compte d'exploitation

Compte d'exploitation, 2<sup>e</sup> partie

T5.2

Autres charges et produits		En millions de francs		Variation en %
		2021	2022	
<b>P/Q</b>	<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-43 630</b>	<b>-19 501</b>	<b>-55,3</b>
	Dissolution (+) / constitution (-) de capital de prévoyance assurés actifs, libération de primes incl.	-14 455	-14 555	0,7
	Charges (-) / produits (+) de liquidation partielle	-59	140	...
	Dissolution (+) / constitution (-) de capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-9 525	-3 491	-63,3
	Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	-2 682	7 331	...
	Rémunération du capital épargne	-16 687	-8 950	-46,4
	Dissolution (+) / constitution (-) de réserves de cotisations de l'employeur	-222	24	...
<b>R</b>	<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>17 804</b>	<b>20 339</b>	<b>14,2</b>
	Prestations d'assurance	17 258	19 847	15,0
	Parts aux bénéficiaires des assurances	546	492	-10,0
<b>S</b>	<b>Charges d'assurance</b>	<b>-15 725</b>	<b>-15 512</b>	<b>-1,4</b>
	Primes d'assurance: partie épargne	-5 291	-5 153	-2,6
	Primes d'assurance: partie risque	-2 383	-2 447	2,7
	Primes d'assurance: partie frais de gestion	-707	-709	0,3
	Apports uniques aux assurances	-6 972	-6 781	-2,7
	Utilisation de la part aux bénéficiaires des assurances	-139	-179	28,9
	Cotisations au fonds de garantie	-233	-243	4,3
<b>K-S</b>	<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-32 992</b>	<b>-5 255</b>	<b>-84,1</b>
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>	<b>87 008</b>	<b>-105 053</b>	<b>...</b>
	dont frais d'administration de la fortune	-5 729	-6 135	7,1
<b>U</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>	<b>36</b>	<b>-178</b>	<b>...</b>
<b>V</b>	<b>Autres produits</b>	<b>177</b>	<b>168</b>	<b>-4,6</b>
	Produits de prestations fournies	51	51	0,3
	Produits divers	126	117	-6,6
<b>W</b>	<b>Autres charges</b>	<b>-81</b>	<b>-89</b>	<b>10,4</b>
<b>X</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>-981</b>	<b>-1 006</b>	<b>2,4</b>
	Administration générale	-770	-793	2,9
	Marketing et publicité	-29	-31	5,7
	Courtages	-94	-94	0,7
	Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-73	-72	-1,7
	Autorités de surveillance	-15	-16	4,6
<b>K-X</b>	<b>Excédent des produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>53 167</b>	<b>-111 413</b>	<b>...</b>
<b>Y</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>-33 914</b>	<b>79 273</b>	<b>...</b>
<b>Z</b>	<b>Excédent des produits (+) / excédent des charges (-)</b>	<b>19 253</b>	<b>-32 140</b>	<b>...</b>

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

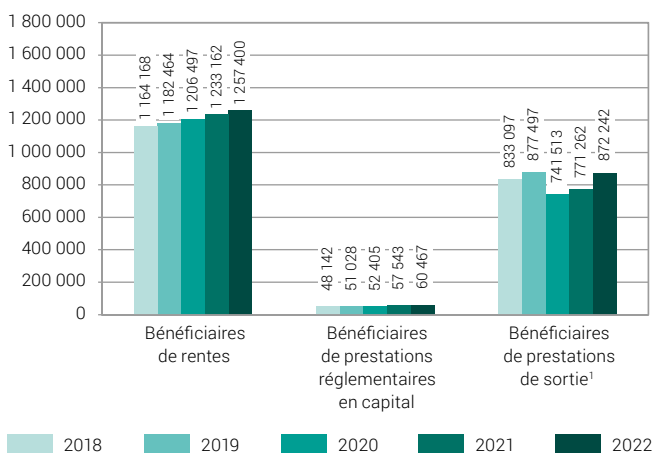
# 6 Bénéficiaires de prestations, prestations et plans de prévoyance

## Augmentation constante du montant des principaux types de prestations

Le nombre de bénéficiaires de rentes a de nouveau augmenté de 2,0% (+2,2% l'année précédente) pour atteindre 1 257 400 (graphique G6.1). À la date de référence, les montants annuels des rentes avaient augmenté de 2,4% (année précédente +1,7%) pour se situer à 31,5 milliards de francs (tableau T6.1, graphique G6.2). Une fois encore, les prestations réglementaires en capital ont connu une augmentation plus forte que les rentes: versées à la retraite, en cas de décès ou en cas d'invalidité, elles se sont montées à 14,2 milliards de francs au total (+14,8%) et ont été partagées entre 60 467 bénéficiaires (+5,1%).

### Bénéficiaires de prestations

G6.1



<sup>1</sup> versements anticipés inclus

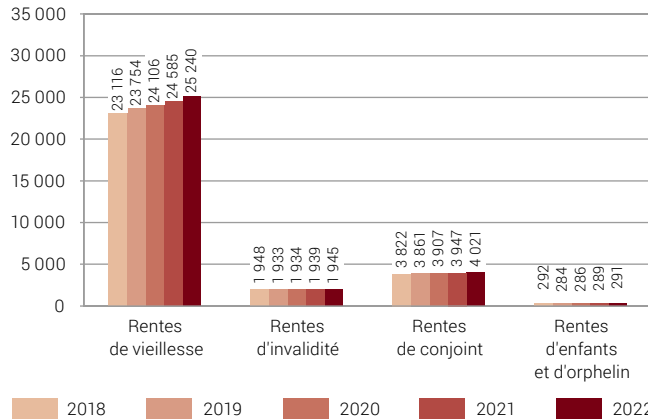
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

### Rentes

G6.2

En millions de francs



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

### Rentes ou capital: un tableau nuancé

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse, au nombre de 893 888 (+2,8%), ont touché un total de 25,2 milliards de francs (+2,7%). Extrapolé sur une année, le montant de la rente était donc en moyenne de 28 236 francs par personne en décembre 2022 (tableau T6.1). Cette rente de vieillesse moyenne a progressivement diminué depuis 2007, lorsque le pic de 30 768 francs a été atteint (graphique G6.3). La tendance est inverse en ce qui concerne le recours à l'option de versement en capital à la retraite. La valeur moyenne de la prestation en capital s'est élevée à 240 291 francs, soit 40% de plus qu'il y a dix ans (graphique G6.4). Le nombre de versements de capital, partiel ou intégral, a augmenté de 6%, passant à 54 273 durant l'année de référence; les montants versés au moment de la retraite ont crû de 15,4%, atteignant 13 milliards de francs, soit une augmentation de 121% en dix ans. Une augmentation des retraits partiels de l'avoie de vieillesse a un impact négatif sur le montant moyen des rentes de vieillesse restantes. Les rentes de divorce, de plus en plus souvent incluses dans les rentes de vieillesse depuis 2017, en tant que partage judiciaire entre les conjoints débiteurs, ont certainement aussi une influence négative sur le montant moyen des rentes, même si elle reste encore minime.

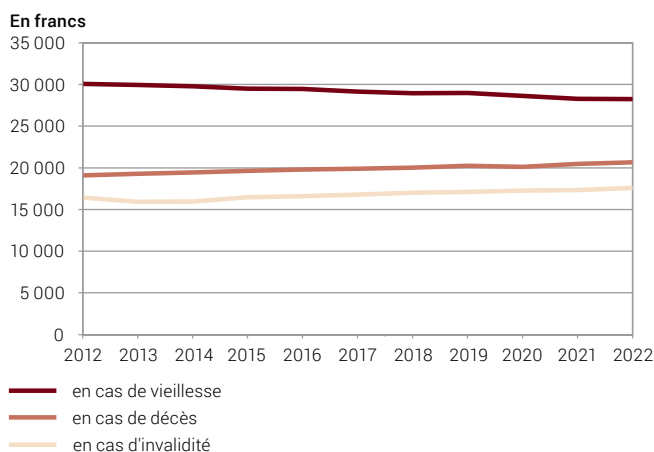
Le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité a diminué durant l'année sous rapport, pour atteindre 110 559 (-1,2%); les montants annuels ont globalement stagné à un peu plus de

1,9 milliard de francs. La rente moyenne a légèrement augmenté pour se situer à 17 594 francs (+1,6%). Quant aux bénéficiaires de rentes de conjoint, leur nombre a de nouveau progressé légèrement (+1,0%), après une faible diminution l'année précédente. Un conjoint survivant touchait en moyenne 20 646 francs par an. À la différence des rentes de vieillesse, les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité moyennes ont continué de progresser légèrement en comparaison sur dix ans (graphique G6.3).

Moyennes annuelles, en francs:

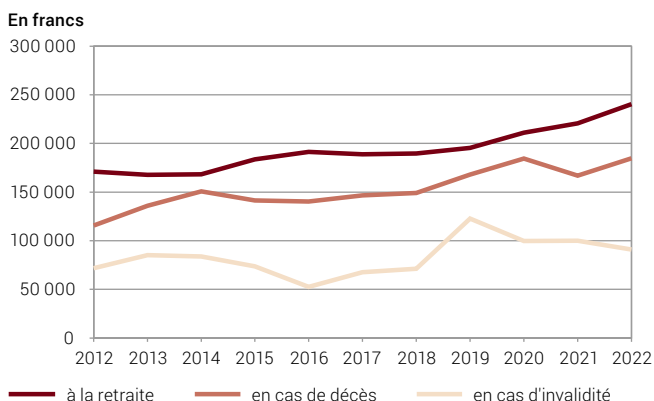
- 28 236** rentes de vieillesse
- 20 646** rentes de conjoint
- 17 594** rentes d'invalidité
- 240 291** capital vieillesse

**Rentes annuelles moyennes** **G6.3**



Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

**Moyenne des prestations en capital** **G6.4**

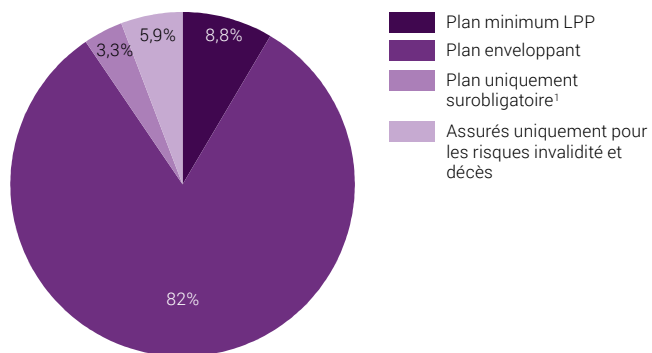


Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

**Couverture minimale pour une personne sur onze**

La statistique des caisses de pensions comptait 2,01 millions de femmes et 2,61 millions d'hommes durant l'année d'enquête. Parmi ces 4,6 millions de personnes, seulement une sur onze était encore affiliée à un plan qui n'assure que le régime obligatoire LPP. Depuis quelques années, il y a de plus en plus de personnes qui sont assurées dans le cadre d'un plan enveloppant (82,0% en 2022 contre 80,4% en 2018) et de moins en moins dans le cadre d'un plan LPP minimal (8,8% en 2022 contre 10,6% en 2018) (graphique G6.5, tableau T6.2). De plus, seuls 2,3% des 405 249 personnes assurées selon un plan minimal LPP n'étaient pas encore affiliées à une fondation collective ou commune.

**Parts des assurés actifs selon le type de plans, en 2022** **G6.5**



<sup>1</sup> Le double comptage est compensé dans les plans subrogatoires.

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022 © OFS 2024

## Bénéficiaires et prestations

T6.1

Genre de prestations	Bénéficiaires		Variation en %	Montant annuel en millions de francs		Variation en %	Moyenne en francs	
	2021	2022		2021	2022		2021	2022
<b>Rentes<sup>1</sup></b>	<b>1 233 162</b>	<b>1 257 400</b>	<b>2,0</b>	<b>30 764</b>	<b>31 499</b>	<b>2,4</b>	...	...
Rentes de vieillesse <sup>2</sup>	869 722	893 888	2,8	24 585	25 240	2,7	28 268	28 236
Rentes d'invalidité	111 883	110 559	-1,2	1 939	1 945	0,4	17 325	17 594
Rentes d'enfants <sup>3</sup>	43 666	42 903	-1,7	192	191	-0,9	4 397	4 436
Rentes de conjoint	192 806	194 771	1,0	3 947	4 021	1,9	20 473	20 646
Rentes d'orphelin	14 821	15 047	1,5	97	100	3,9	6 503	6 655
Autres rentes	264	232	-12,1	4	2	-50,9	16 686	9 328
<b>Prestations réglementaires en capital</b>	<b>57 543</b>	<b>60 467</b>	<b>5,1</b>	<b>12 339</b>	<b>14 162</b>	<b>14,8</b>	...	...
à la retraite	51 214	54 273	6,0	11 305	13 041	15,4	220 734	240 291
en cas de décès	6 007	5 942	-1,1	1 002	1 098	9,6	166 830	184 771
en cas d'invalidité	322	252	-21,7	32	23	-28,9	100 127	90 960
<b>Prestations de sortie et versements anticipés</b>	<b>771 262</b>	<b>872 242</b>	<b>13,1</b>	<b>45 556</b>	<b>53 284</b>	<b>17,0</b>	...	...
Prestations de libre passage (PLP) en cas de sortie	712 784	809 036	13,5	42 007	49 696	18,3	58 934	61 427
PLP payées en espèces	24 972	32 079	28,5	773	850	9,9	30 954	26 489
Versements anticipés pour la propriété du logement (EPL)	23 582	21 850	-7,3	1 821	1 877	3,1	77 216	85 914
Versements en cas de divorce	9 924	9 277	-6,5	955	861	-9,9	96 209	92 760

<sup>1</sup> bénéficiaires et rentes à la date de clôture<sup>2</sup> y compris rentes transitoires et rentes de divorce<sup>3</sup> rentes d'enfants de retraités et d'enfants d'invalides

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

## Assurés actifs selon le type de plan

T6.2

Assurés actifs	2018		2022	
	Nombre d'assurés actifs	en % des assurés actifs	Nombre d'assurés actifs	en % des assurés actifs
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>4 245 569</b>	<b>100,0</b>	<b>4 619 879</b>	<b>100,0</b>
Assurés ayant un plan minimum LPP	448 338	10,6	405 249	8,8
Assurés ayant un plan enveloppant	3 412 346	80,4	3 789 426	82,0
Assurés selon des plans uniquement subrogatoires	146 799	3,4	170 892	3,7
<i>Doubles comptages<sup>1</sup></i>	<i>-36 986</i>	<i>-0,9</i>	<i>-17 553</i>	<i>-0,4</i>
Assurés risques uniquement	275 072	6,5	271 865	5,9

<sup>1</sup> résultant des assurés qui figurent dans un plan de base (minimum LPP ou enveloppant) et dans un plan subrogatoire dans la même IP

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2022

© OFS 2024

# 7 Conception de l'enquête

## But et déroulement de l'enquête

Cette publication présente les principaux chiffres de la prévoyance professionnelle en Suisse. Elle rend compte en particulier de la situation et de l'évolution des caisses de pensions ou, dans le langage de spécialistes, des institutions de prévoyance (IP). Les résultats détaillés de cette publication se rapportent à la date du 31 décembre 2022, soit à l'année 2022. Les chiffres sont agrégés afin de préserver l'anonymat des participants.

Les données sont collectées chaque année à l'aide de questionnaires électroniques remplis par les institutions de prévoyance. Les collaborateurs de la section Prévoyance professionnelle (BEVO) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) contrôlent ensuite la plausibilité des données et les traitent. Le questionnaire standard utilisé repose sur les recommandations «Swiss GAAP RPC 26» relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance. Pour l'enquête annuelle, il comprend principalement des données liées à la structure, aux assurés, aux prestations ainsi qu'à des aspects relevant de la comptabilité (bilan et compte d'exploitation). En revanche, bien que le total des actifs / passifs de contrats d'assurance soit également relevé, il n'est pas compris dans la comptabilité, mais présenté et agrégé de manière séparée.

Le relevé des classes d'âge des assurés et de la plupart des éléments réglementaires n'est effectué que tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif afin d'alléger la charge des participants.

Année sous revue:

Les chiffres et les résultats commentés de cette publication se rapportent à la date du **31 décembre 2022**, soit à l'exercice comptable 2022.

## Autres débouchés de l'enquête

Les résultats définitifs et condensés de cette enquête ont déjà paru via un communiqué de presse et sont disponibles en ligne depuis fin 2023. En sus de graphiques et de tableaux, la banque de données de la statistique interactive (STAT-TAB) donne la possibilité aux utilisateurs d'effectuer leur propre sélection. Les principaux résultats ont aussi paru sous la forme d'un dépliant de poche intitulé «Statistique des caisses de pensions – Principaux résultats 2018–2022». Tous ces produits sont disponibles en ligne sur [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → 13 – Sécurité sociale → Prévoyance professionnelle. L'enquête fournit également des données à d'autres acteurs de l'OFS, tels que les comptes nationaux et les comptes globaux de la protection sociale. Des chiffres sont livrés à d'autres organismes suisses comme, par exemple, à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ces données sont également reprises à l'international dans les enquêtes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Enfin, ces données intéressent généralement les milieux scientifiques et politiques, des associations, des spécialistes et le grand public.

## L'institution de prévoyance comme unité statistique

L'enquête est menée exclusivement auprès des IP offrant aux salariés et aux indépendants, dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, une protection contre les risques économiques liés à la vieillesse, au décès ou à l'invalidité. Le relevé est effectué auprès de toutes les IP de droit public et de droit privé comptant des assurés actifs et des prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et subobligatoires. L'enquête étant obligatoire, elle porte de manière exhaustive sur ces catégories d'institutions.

Unité statistique:

**IP = institution de prévoyance** de droit public ou de droit privé, avec assurés actifs et prestations réglementaires, incluant les parties obligatoires et/ou subobligatoires  
= **caisse de pensions**

## Les institutions non incluses dans l'enquête

Ne sont pas considérées dans l'enquête, les institutions dont l'activité se limite à une partie seulement des trois protections. C'est le cas par exemple des fondations de libre passage, des fondations de placements pour caisses de pensions ainsi que des institutions qui n'accordent une aide qu'en cas de difficulté passagère. De plus, l'enquête ne tient pas compte des institutions dont les membres n'appartiennent pas nécessairement à une entreprise, à une administration ou à un corps de métier déterminé. Les caisses de régime de retraite, les IP internationales ainsi que les institutions relevant du 3<sup>e</sup> pilier ne font pas non plus partie des institutions interrogées. Enfin, les IP nouvellement créées, mais pas encore en activité durant l'année sous revue, n'ont pas été prises en compte.

## Publication complémentaire sur les fonds de bienfaisance

Dans le cadre de la présente enquête annuelle 2022, les fonds de bienfaisance, les fondations de financement, les caisses de retraite anticipée ainsi que les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités n'ont été consultés que sur le total du bilan. C'est pourquoi aucune donnée relative à cette partie (1195 IP, total du bilan de 18,1 milliards de francs) de la prévoyance professionnelle n'est publiée. Des données plus détaillées sont relevées tous les cinq ans dans le cadre du relevé exhaustif. Les derniers résultats sont consultables en ligne dans la publication «Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020».

Institutions interrogées durant l'exercice 2022 :

**1353** caisses de pensions (cette publication)

**1195** institutions telles que fonds de bienfaisance  
(uniquement le total du bilan)

# Glossaire

## Actifs / passifs de contrats d'assurance

Valeurs des contrats de réassurance auprès de compagnies d'assurance pour couvrir les engagements des institutions de prévoyance vis-à-vis de leurs assurés.

## Avoir de vieillesse

Ensemble des bonifications de vieillesse annuelles créditées aux assurés, ainsi que des *prestations de libre passage* et des *rachats volontaires*, le tout majoré des *intérêts*. L'avoir de vieillesse LPP est la part provenant du minimum LPP obligatoire. Cette part doit être comptabilisée séparément (comptes témoins).

## Caisse de pensions

se référer à *institution de prévoyance (IP)*

## Capital de prévoyance

Capital de couverture nécessaire au financement de tous les engagements réglementaires pris envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes. Il s'agit des *avoirs de vieillesse* et de la valeur actuelle des rentes acquises (y compris les *intérêts*) au jour déterminant.

## Capitalisation partielle

Le choix de régime de financement de certaines institutions de prévoyance de *droit public* selon l'art. 72a de la LPP. Les institutions en capitalisation partielle bénéficient de la garantie de l'État (au sens de l'art. 72c de la LPP) pour leurs engagements.

## Cotisations des assurés actifs

Versements réglementaires effectués par les salariés pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, ainsi que des éventuelles cotisations des risques et des contributions aux *frais d'administration*.

## Cotisations des employeurs

Versements réglementaires effectués par les employeurs pour la prévoyance, composés des cotisations d'épargne vieillesse, des cotisations des risques ainsi que des contributions aux *frais d'administration*. La somme de ces cotisations doit être au moins égale à la somme des *cotisations des assurés actifs* (selon l'art. 66, al. 1 de la LPP).

## Couverture des risques

se référer au *tableau T3* à la fin du glossaire

## Découvert

Si le *taux de couverture* d'une institution de prévoyance est inférieur à 100%, il existe un découvert. Dans cette publication, cela inclut également les engagements non capitalisés des institutions de *droit public* en *capitalisation partielle*.

## Enregistrement LPP

Toutes les institutions de prévoyance qui pratiquent le régime de l'assurance obligatoire de la LPP doivent se faire enregistrer dans le registre de la prévoyance professionnelle (selon l'art. 48 de la LPP).

## Forme administrative

se référer au *tableau T2* à la fin du glossaire

## Forme juridique

se référer au *tableau T1* à la fin du glossaire

## Frais d'administration

Dans cette publication, les frais d'administration visibles dans le compte d'exploitation (au sens de l'art. 48a, al. 1 de l'OPP 2) incluent séparément les frais liés à l'administration directe des caisses de pensions et ceux liés à la gestion de leur fortune.

## Frais TER

Indication d'une partie des frais de gestion de la fortune liée aux placements collectifs. Conformément aux Directives n° 02/2013 du 23.04.2013 de la CHS PP, ces charges doivent être indiquées séparément dans l'annexe aux comptes, tout comme le taux de transparence associé aux frais liés à l'ensemble des placements.

## Institution de prévoyance (IP)

Institution finançant des prestations périodiques (rentes) et/ou uniques (capital) à l'âge de la retraite et dans les cas de risques de décès et d'invalidité. Il s'agit de l'unité statistique de cette enquête et le mot «caisse de pensions» est alternativement utilisé dans cette publication.

## Placements alternatifs

Une catégorie des placements comprenant tous les placements alternatifs autorisés selon l'art. 53, al. 1 de l'OPP 2. Dans cette publication, cela inclut notamment Private Equity, Hedge Funds, Insurance Linked Securities, matières premières et infrastructures. Conformément à l'art. 53, al. 4 de l'OPP 2, tous les placements alternatifs sont aussi des *placements collectifs*.



**Placements collectifs**

Placements en capital (au sens de l'art. 56 de l'OPP 2) investis par le biais de fonds ou fondations de placements ainsi que de sociétés d'investissement.

**Plan enveloppant**

Plan de prévoyance réunissant des prestations obligatoires ainsi que surobligatoires.

**Plan minimum LPP**

Plan de prévoyance ne couvrant que la partie obligatoire.

**Prestations de libre passage**

Ensemble des *avoirs de vieillesse* (ou valeur des prestations acquises en *primauté des prestations*) qui doivent être transférées en cas de changement ou arrêt d'emploi d'un assuré. Les comptes ou dépôts auprès des fondations de libre passage ou les polices de libre passage auprès des compagnies d'assurance en font également partie. Ces prestations sont régies dans le cadre de la LFLP.

**Primauté des cotisations**

Les prestations de vieillesse sont fixées sur la base de l'*avoir de vieillesse* épargné grâce aux cotisations. Le régime légal obligatoire est établi sur la base de ce système.

**Primauté des prestations**

L'ensemble des prestations sont prédéterminées, et ce en pourcentage du salaire assuré.

**Provisions techniques**

Provisions dans le but de couvrir les risques actuariels supportés par l'institution de prévoyance elle-même (p. ex. pour l'augmentation de l'espérance de vie ou pour le changement de paramètres techniques).

**Rachat**

Un assuré actif a le droit de verser des sommes de rachat auprès de son institution de prévoyance afin d'atteindre les prestations maximales prévues par le règlement.

**Réserve de fluctuation de valeur**

Réserve admise selon *Swiss GAAP RPC 26* permettant de lisser sur plusieurs exercices comptables les variations temporaires liées à la comptabilisation des actifs aux valeurs du marché. L'institution de prévoyance détermine individuellement la valeur cible de cette réserve selon des critères de risques liés aux placements.

**Résultat net des placements**

Ce résultat inclut les produits directs des placements (p. ex. intérêts et dividendes) ainsi que les changements de valeurs des placements (gains ou pertes réalisé(e)s ou non), et est déduit des frais d'administration liés à la gestion de la fortune.

**Swiss GAAP RPC 26**

Normes comptables suisses relatives à la présentation des comptes des institutions de prévoyance (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et remaniées au 1<sup>er</sup> janvier 2014). Les actifs sont évalués à la valeur actuelle applicable à la date de clôture des comptes. Des informations complémentaires au bilan et au compte d'exploitation doivent figurer dans l'annexe.

**Table de génération**

voir *tables de mortalité*

**Tables de mortalité**

Tables de probabilités et ordres de survie servant à calculer les engagements nécessaires. Cette table peut être périodique ou de génération. La table de génération intègre l'hypothèse de l'allongement futur de l'espérance de vie.

**Table périodique**

voir *tables de mortalité*

**Taux de couverture**

Rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le *capital de prévoyance*, selon l'art. 44, al. 1 et l'annexe de l'OPP 2.

**Taux d'intérêt crédité**

Taux d'intérêt effectif appliqué à l'*avoir de vieillesse* pour la rémunération du capital épargné.

**Taux d'intérêt technique**

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations futures (et des cotisations futures en *primauté des prestations*).

<b>Forme juridique d'une institution de prévoyance (IP)</b>		<b>T 1</b>
<b>Droit privé</b>	IP créée par les employeurs en faveur de leurs salariés et de leurs proches sous la forme d'une fondation ou d'une société coopérative.	
<b>Droit public</b>	IP créée en règle générale pour les salariés de la Confédération, des cantons et des communes. Dans certains cas, d'autres employeurs sans lien apparent peuvent également être affiliés à l'institution.	
<b>Forme administrative d'une institution de prévoyance (IP)</b>		<b>T 2</b>
<b>Fondation collective</b>	IP qui est le plus souvent créée par une compagnie d'assurance, une banque ou une société fiduciaire afin de permettre à des employeurs indépendants les uns des autres de s'affilier. Chaque contrat d'affiliation (collectif d'assurés) constitue une œuvre de prévoyance et une comptabilité séparée est tenue.	
<b>Fondation commune</b>	IP qui est le plus souvent créée par une association professionnelle afin de permettre aux employeurs faisant partie de cette organisation, mais financièrement et juridiquement indépendants les uns des autres, de s'affilier. Contrairement aux <i>fondations collectives</i> , elles tiennent généralement une comptabilité commune.	
<b>Couverture des risques d'une institution de prévoyance (IP)</b>		<b>T 3</b>
<b>Autonome</b> (sans réassurance)	IP qui supporte l'intégralité des risques de vieillesse, de décès et d'invalidité.	
<b>Autonome</b> (avec assurance excess-of-loss / stop-loss)	IP qui couvre toutes les prestations et réassure uniquement les risques de pointe.	
<b>Semi-autonome</b> (rentes de vieillesse garanties par l'IP, couverture d'au moins un des risques de décès ou d'invalidité par une compagnie d'assurance)	IP qui prend à sa charge les rentes de vieillesse ou verse le capital aux destinataires. Les risques de décès et/ou d'invalidité sont entièrement pris en charge par une compagnie d'assurance.	
<b>Semi-autonome</b> (constitution de l'épargne vieillesse par l'IP, couverture des risques restants par une compagnie d'assurance)	IP qui constitue uniquement l'épargne vieillesse pour acheter des rentes de vieillesse auprès d'une compagnie d'assurance. Tous les risques restants sont couverts par une compagnie d'assurance.	
<b>Collective</b> (couverture de tous les risques par une compagnie d'assurance)	IP qui réassure l'intégralité des risques auprès d'une compagnie d'assurance. Ce transfert des risques ne doit pas être confondu avec l'affiliation d'un employeur auprès d'une <i>fondation collective</i> , d'où l'appellation «dite collective» dans cette publication.	
<b>art. 1e OPP 2</b>	Institutions de prévoyance selon l'art. 1e OPP 2 – choix de la stratégie de placement	

# Programme des publications de l'OFS

**En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.**

## Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

## Les principales publications générales

### L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

### Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

## Le site Internet de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

### La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)). [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

### Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

### STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. [www.stattab.bfs.admin.ch](http://www.stattab.bfs.admin.ch)

### Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. [www.statatlas-suisse.admin.ch](http://www.statatlas-suisse.admin.ch)

## Pour plus d'informations

### Centre d'information statistique

+41 58 463 60 11, [info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

La publication de la statistique des caisses de pensions 2022 rend compte des résultats agrégés de l'enquête annuelle portant sur l'exercice 2022. Outre les éléments relatifs à la conception de l'enquête, elle donne une idée globale du paysage suisse et de l'évolution des institutions de prévoyance avec assurés actifs et prestations réglementaires. Les résultats commentés apportent des chiffres et des informations sur la situation des institutions de prévoyance et de leurs assurés et prestations ainsi que sur la partie comptable (bilan et compte d'exploitation) et technique. Un glossaire de termes théoriques et spécifiques à l'enquête complète cette publication.

#### En ligne

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

#### Imprimés

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique  
CH-2010 Neuchâtel  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)  
tél. +41 58 463 60 60

#### Numéro OFS

135-2202

#### ISBN

978-3-303-13218-0

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 1, «**Pas de pauvreté**», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.



#### Système d'indicateurs MONET 2030

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique  
compte pour vous.**

[www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)